



INFORMATION PRESSE

Cognac, le 30 janvier 2020

Lancement du site web www.ugvc.fr Des infos, des actus et des services.

L'Union Générale des Viticulteurs, syndicat des producteurs Cognac, vient de lancer son site internet. Axé sur les services à l'adhérent, le syndicat a développé une plateforme simple afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs, essentiellement viticulteurs.

Le site internet offre un accès rapide et facile aux actualités syndicales. « Nous sommes conscients que les viticulteurs ne sont pas tous au même niveau en matière d'utilisation internet, ou encore que l'accès à internet est limité dans certaines zones de l'appellation. Ces éléments ont été des pré-requis fournis à l'agence lors du développement » explique Émilie CHAPALAIN, la directrice Communication & Développement du syndicat.

Une ergonomie simple a donc été imaginée afin que les viticulteurs puissent accéder rapidement aux documents utiles liés à la bonne gestion de leur exploitation.

La rubrique « espace viticulteurs » permet de voir l'ensemble des opérations adhérents proposées tout au long de l'année par le syndicat, sur différentes thématiques : lutte contre le gel, énergie...

Le pôle accompagnement (deux personnes dédiées à l'aide au remplissage des dossiers des adhérents) dispose également de sa rubrique. Les utilisateurs ont ainsi accès aux nombreuses informations liées aux plateformes digitalisées sur lesquelles ils doivent désormais faire leurs démarches de demande d'aides ou de déclaration de plantation.

Une base documentaire fournie - et en téléchargement public - devrait permettre de faire gagner du temps aux adhérents mais plus largement à de nombreux partenaires de la filière Cognac. On notera la présence d'un « mémo » qui



reprend mois par mois toutes les dates butoirs des déclarations viticoles et de dépôt de dossiers (rubrique Calendrier viticole).

Le site est doté de fonctionnalités servicielles à destination de ses adhérents. « Nous avons voulu nous adapter aux contraintes de nos adhérents qui ne peuvent pas toujours se plier aux horaires de bureau, au regard de leurs activités sur leurs exploitations » pointe Émilie CHAPALAIN. Ainsi, les viticulteurs peuvent, sans avoir à téléphoner à leur syndicat, prendre rendez-vous directement en ligne avec l'équipe de l'UGVC ou encore profiter des services de commandes en ligne, lors des achats groupés organisés par le syndicat.

L'UGVC a souhaité également mettre en avant le travail des élus en proposant une rubrique « agenda politique ». Les utilisateurs peuvent ainsi consulter les nombreuses réunions dans lesquelles l'UGVC et ses professionnels sont amenés à siéger.

Un espace réservé aux seuls délégués de l'UGVC doit être développé dans les mois à venir. Il aura vocation à favoriser l'échange entre le Conseil d'administration et le réseau.

Le site internet est en ligne depuis le 30 janvier, accessible depuis l'adresse www.ugvc.fr

CONTACT PRESSE :

Émilie CHAPALAIN

echapalain@ugvc.fr / 06 60 36 20 71